

SÉANCE
ORDINAIRE
18 OCTOBRE 2022

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Suivi(s) de la dernière séance du Conseil**
Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section
4. **Parole au maire et correspondance**
 - 4.1 Parole au maire
 - 4.2 Correspondance - Aucune
5. **Période de questions des citoyens**
6. **Greffes et affaires juridiques**
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 septembre 2022, du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2022 et de la séance extraordinaire du 29 septembre 2022
7. **Ressources humaines**
 - 7.1 Approbation de la période probatoire du directeur des travaux publics.
 - 7.2 Approbation du programme d'assurance collective de la FQM
8. **Finances – trésorerie**
 - 8.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs
 - 8.2 État des comptes
 - 8.3 Rapport financier détaillé au 30 septembre 2022
 - 8.4 Approbation de l'offre de service du vérificateur externe
 - 8.5 Approbation du remboursement du règlement d'emprunt 921-2018
 - 8.6 Demande d'appui financier BANP
9. **Sécurité civile et sécurité incendie**
 - 9.1 Rapport mensuel du directeur du service incendie
10. **Travaux publics**
 - 10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux publics
 - 10.2 Achat pierre de riz, sable et sel
 - 10.3 Soufflage de la neige de la route 148
11. **Urbanisme, aménagement et environnement**
 - 11.1 Rapport de la coordonnatrice de l'urbanisme et de l'environnement
 - 11.2 Appui pour les producteurs et productrices acéricoles du Québec
12. **Communication, développement et vie communautaire**
 - 12.1 Rapport mensuel du coordonnateur des communications, des développements et vie communautaire
 - 12.2 Approbation de l'entretien de la patinoire municipale durant la saison hivernale 2022/2023
13. **Avis de motion et règlements**
 - 13.1 Avis de motion et dépôt du règlement 953-01-2022



SÉANCE
ORDINAIRE
18 OCTOBRE 2022

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

14. **Affaires diverses**
Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section
15. **Période de questions des citoyens**
16. **Période de questions et communications des membres du Conseil municipal**
17. **Levée de la séance**



SÉANCE
ORDINAIRE
18 OCTOBRE 2022

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **18 octobre 2022**, à **19 h 00**, à la salle du conseil sise au 543, rue Notre-Dame, Montebello, à laquelle sont présents Madame la conseillère Jésabelle Dicaire et Messieurs les conseillers Pierre Bertrand, André Mathieu et Benoit Millette.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Nicole Laflamme.

Monsieur Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, est aussi présent.

Le conseiller Jean-Philippe Comeau et la conseillère Dominique Primeau ont motivés leurs absences.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Nicole Laflamme, souhaite la bienvenue aux membres présents.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le secrétaire dépose l'ordre du jour.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande s'il y a des ajouts.

Il est proposé par Benoit Millette.

RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3. Suivi(s) de la dernière séance du Conseil

Aucun sujet

4. Parole au maire et correspondance

4.1 Parole au maire

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, procède à l'allocation du mot de la mairesse :

- Mot de bienvenue

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, souhaite la bienvenue aux membres présents et aux citoyens.

2022-10-253



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

SÉANCE
ORDINAIRE
18 OCTOBRE 2022

4.2 Correspondance

- Aucune correspondance

5. Période de questions des citoyens

Questions : Aucune

6. Greffe et affaires juridiques

2022-10-254

6.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 septembre 2022, du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2022 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2022

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 septembre 2022, le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2022 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2022 sont déposés lors de la présente séance.

Il est proposé par Pierre Bertrand.

RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 septembre 2022, le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2022 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2022 sont déposés lors de la présente séance.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

7. Ressources humaines

2022-10-255

7.1 Approbation de la fin de la période probatoire du directeur des travaux publics

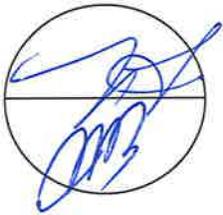
CONSIDÉRANT QUE le directeur général agréé et greffier-trésorier a observé le travail du directeur des travaux publics depuis les derniers 5 mois et qu'il est satisfait des résultats;

CONSIDÉRANT QU'UNE évaluation du directeur des travaux publics a été complété;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation et les recommandations du directeur général agréé et greffier-trésorier ont été présenté aux membres du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation et les recommandations sont favorables;

Il est proposé par André Mathieu.



SÉANCE
ORDINAIRE
18 OCTOBRE 2022

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

RÉSOLU

QUE le Conseil approuve la permanence de monsieur Éric Cayer comme directeur des travaux publics, poste cadre, mettant fin à la période probatoire.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2022-10-256

7.2 Approbation de l'adhésion du programme d'assurance collective de la FQM

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la FQM) a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

CONSIDÉRANT Qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la Loi sur la distribution de produits et de services financiers, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu du Code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1er janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

Il est proposé par Pierre Bertrand.

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Montebello adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1er juin 2022;

QUE la Municipalité de Montebello paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité de Montebello respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QUE la Municipalité de Montebello maintienne sa participation au Programme Conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Municipalité de Montebello maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Municipalité de Montebello donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Municipalité de Montebello autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité de Montebello accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8. Finances – trésorerie

8.1 Liste sélective des prélèvements automatiques, des dépôts directs et des chèques

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de septembre 2022.

Il est proposé par André Mathieu.

RÉSOLU

D'ADOPTER les prélèvements automatiques numéros 1003 à 1037 au montant de 51,864.44 \$, les dépôts directs numéros 378 à 385 au montant de 27,053.38 \$ et les chèques numéros 7102 à 7136 au montant de 70,274.10 \$ du mois de septembre 2022 totalisant un montant de 149,191.92 \$;

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier à effectuer les paiements;

2022-10-257



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élu(e)s pour analyse.

8.3 Rapport financier détaillé au 30 septembre 2022

Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, le directeur général agréé et greffier-trésorier remet aux élu(e)s un état de la situation financière sommaire au 30 septembre 2022. Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, le directeur général agréé et greffier-trésorier dépose un état de la situation financière détaillé au 30 septembre 2022.

2022-10-258

8.4 Approbation de l'offre de service du vérificateur externe

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une confirmation écrite d'annulation des services comptable du vérificateur externe Raymond Chabot Grant Thornton du bureau de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette confirmation avise que le bureau de Gatineau est en pénurie de comptable agréé et doit réduire sa charge dossiers;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des offres de services à plusieurs fournisseurs;

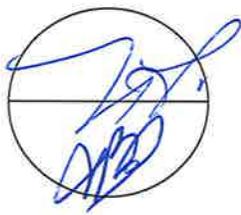
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu plusieurs offres de service pour compléter la vérification des rapports financier 2022, 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT QUE les offres de services ont été déposé aux membres du Conseil;

Il est proposé par Jésabelle Dicaire.

RÉSOLU

D'APPROUVER l'offre de service comptable du vérificateur externe Raymond Chabot Grant Thornton du bureau de St-Jérôme au montant de 16,000 \$ plus taxes pour 2022, 18,000\$ plus taxes pour 2023 et 19,250\$ plus taxes pour 2024;



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier ou la greffière-trésorière adjointe à effectuer les déboursés nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2022-10-259

8.5 Approbation du remboursement du règlement d'emprunt 921-2018

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt numéro 921-2018 relatif au projet de l'aménagement de la marina - pôle touristique au montant de 200,000\$ est payable sous l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt a été utilisé pour en partie pour l'aménagement des quais de la marina;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de cet aménagement est utilisé par les clients de la marina;

CONSIDÉRANT QUE la facturation du règlement d'emprunt est basé sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du directeur général agréé ont été déposées au Conseil;

Il est proposé par Benoit Millette.

RÉSOLU

D'ADOPTER les recommandations du directeur général agréé et de modifier la facturation du règlement d'emprunt numéro 921-2018 basée sur l'ensemble du territoire à la modifier sur une base sectorielle;

D'AUTORISER un frais municipal à la tarification d'un total de 10,600.00\$ annuellement à la tarification de location de la marina;

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier de retirer le règlement d'emprunt sur le compte de taxes des citoyens;

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



2022-10-260

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

8.6 Approbation pour la contribution à la Banque alimentaire de la petite Nation pour la période 2023

CONSIDÉRANT QUE la Banque .de la Petite Nation (BAPN) aide plusieurs familles de Montebello;

CONSIDÉRANT QUE la BAPN effectue un travail remarquable pour aider les familles dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE la BAPN, comme tous ces organismes d'aide au Québec reçoit des demandes accrues depuis plusieurs mois vu l'inflation et l'augmentation des coûts pour l'épicerie;

CONSIDÉRANT QUE la BAPN a besoin d'un plus grand aide que jamais pour aider nos familles dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE l'année dernière la contribution de Montebello fut de \$3,100. 00;

Il est proposé par Jésabelle Dicaire.

RÉSOLU

D'ADOPTER une contribution au montant de \$3,500.00 pour la période 2022/2023;

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier ou la greffière-trésorière adjointe à effectuer les déboursés nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9. Sécurité civile et sécurité incendie

9.1 Rapport mensuel du directeur du service incendie

Monsieur Daniel Bisson, directeur du service incendie de Montebello, dépose son rapport du mois de septembre 2022.

Le Conseil a pris connaissance du rapport à une séance antérieure.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

10. Travaux publics

10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux municipaux

Monsieur Cayer, directeur des travaux publics, dépose son rapport du mois de septembre 2022.

Le Conseil a pris connaissance du rapport à une séance antérieure.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

2022-10-261

10.2 Achat de riz, sable et sel

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de sablé et de déglacé les routes du territoire de Montebello pendant la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions à plusieurs fournisseurs locaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu plusieurs soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été déposé aux membres du Conseil;

Il est proposé par Pierre Bertrand.

RÉSOLU

D'APPROUVER la soumission du fournisseur, Excavation Séguin-Lafleur au montant de 22,391.38\$ incluant les taxes.

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier ou la greffière-trésorière adjointe à effectuer les déboursés nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2022-10-262

10.3 Soufflage de neige sur la route 148

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin de ramasser la neige accumulée le long de la route 148 pendant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions à plusieurs fournisseurs locaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu plusieurs soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été déposé aux membres du Conseil;

Il est proposé par André Mathieu

RÉSOLU

D'APPROUVER la soumission du fournisseur, Les entreprises Jeffrey Desjardins au montant de 10,117.80\$ incluant les taxes.

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier ou la greffière-trésorière adjointe à effectuer les déboursés nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

11. Urbanisme, aménagement et environnement

11.1 Rapport mensuel de la coordonnatrice du service de l'urbanisme et de l'environnement

Madame Priscilla Melançon, coordonnatrice du service de l'urbanisme et de l'environnement, dépose son rapport du mois de septembre 2022.

Le Conseil a pris connaissance du rapport à une séance antérieure.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

12. Communication, développement et vie communautaire

12.1 Rapport mensuel du coordonnateur des communications, des développements et vie communautaire

Monsieur Jean-Francois Lahaye, coordonnateur des communications, des développements et vie communautaire, dépose son rapport du mois de septembre 2022.

Le Conseil a pris connaissance du rapport à une séance antérieure.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

12.2 Approbation de l'entente avec un fournisseur pour l'entretien de la patinoire municipale durant la saison hivernale 2022/2023

Monsieur Pierre Bertrand dépose son considérant d'un conflit d'intérêt et quitte la séance.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a investi des sommes importantes pour la réalisation d'une patinoire municipale et que des citoyens ont également travaillé très fort pour amasser des fonds afin de contribuer à ce projet d'envergure;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien de la patinoire est problématique à plusieurs égards;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu de nombreuses plaintes par les usagés;

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux affectés à la réalisation de la glace au début de la saison et à son entretien durant tout l'hiver, doivent prioriser d'autres tâches telles le déneigement et l'entretien des chemins, lesquelles tâches sont toujours imprévisibles;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire redonner à Montebello son blason de village sportif et avoir une patinoire digne d'attirer des tournois et donner à nos citoyens l'enthousiasme et la fierté de jadis;

CONSIDÉRANT QUE les critiques à l'égard du mauvais entretien ne sont aucunement attribuables aux employés de la municipalité qui doivent respecter les consignes de priorité et en conséquence sont incapables d'effectuer les travaux reliés à la patinoire en temps opportun.

CONSIDÉRANT QUE maintenant nous pourrions ouvrir le chalet de la patinoire;

2022-10-263



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

qu'il est nécessaire d'avoir un préposé présent aux heures d'achalandage et durant les fins de semaine; mais que nous n'avons pas suffisamment d'employés pour assumer cette tâche;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait des vérifications auprès des autres municipalités avoisinantes et qu'elle a fait des recherches et des efforts pour solutionner les problèmes encourus depuis quelques années reliés à la patinoire;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer que la patinoire soit prête et fonctionnelle aussitôt que la température le permettra, qu'elle sera bien entretenue tout l'hiver et qu'il y aura de la surveillance, la meilleure solution est de conclure une entente avec un fournisseur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions à plusieurs fournisseurs locaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de service répondant à toutes les attentes de la municipalité et à des coûts raisonnables au montant de 10,000\$;

Il est proposé par Benoit Millette

RÉSOLU

D'ADOPTER l'offre de service de François Périard, pour la confection de la glace de la patinoire aussitôt que la température le permet pour le début de la saison 2022, pour l'entretien de la glace durant toute la saison jusqu'à la mi-mars 2023 et d'assurer une surveillance au chalet durant les heures d'achalandage durant la semaine et les fins de semaine.

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier ou la greffière-Trésorière adjointe à conclure et signer l'entente au nom de la municipalité de Montebello;

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13. Avis de motion et règlements

13.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 953-01-2022 relatif à la publication des avis remplaçant le règlement numéro 953-2022

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* l'avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 953-01-2022 relatif à la publication des avis publics remplaçant le règlement numéro 953-2022 est déposé et un avis de motion est donné par Pierre Bertrand, à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

14. Affaires diverses

Aucun sujet



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

15. Période de questions des citoyens

Il y a été question d'un fossé à l'entrée du chalet en bois rond.
Il y a été question de la transformation de l'auberge en logements.
Il y a été question de l'écocentre.

16. Période de questions et communications des membres du Conseil municipal

17. Levée de la séance à 19h53

Il est proposé par André Mathieu.

RÉSOLU

DE LEVER la séance.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

« Je soussignée, Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* »

Et j'ai signé ce 29 octobre 2022

Nicole Laflamme
Mairesse

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier

2022-10-264